

CONSEIL MUNICIPAL Séance N° 1 du 21 Janvier 2021

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le jeudi vingt et un janvier deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur SIX Bruno, Le Maire.

Date de la convocation : 13 Janvier 2021

Monsieur SIX Bruno, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

Étaient présents : Mme ANTONIO Pauline, MME AUFFRET Sandra, M BORNIAMBUC David, M BROSSAULT Nicolas, M BUGENNE Richard, M DELORME Emmanuel, M DEQUIN Steve, M DUVAL Tony, Mme GODARD Gaëlle, Mme GOTTI Aurélie, Mme GREHALLE Karline, Mme HERVIEUX Véronique, M HEUZE Daniel, Mme LEFEVRE Dorothee, M LEGROS Michel, M LOIR Jean-Louis, M ROBERT Jérôme, Mme SCHOCK Martine, M SIX Bruno, M TOUZAIN Patrick, Mme VALLOIS Christine.

Était absente : Mme COUREL Jessica

Était absente excusée : Mme LEFRANCOIS Elisabeth

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ LOGEMENT COMMUNAL HOULBEC PRES LE GROS THEIL : réhabilitation assainissement
- ❖ CRÉATION SITE INTERNET : Choix de l'entreprise
- ❖ EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE : autorisation au maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier
- ❖ DEFENSE INCENDIE : autorisation au maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier
- ❖ SOUTIEN AUX FAMILLES TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022 : autorisation au maire de signer la convention avec LA REGION
- ❖ INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : M Emmanuel DELORME

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 n'apportant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 la réunion du conseil municipal est tenue à huis-clos.

Délibération 2021- 1- 1 :

LOGEMENT COMMUNAL HOULBEC PRES LE GROS THEIL : Réhabilitation assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement non collectif du logement communal situé à HOULBEC PRES LE GROS THEIL est non conforme.

Suite à la consultation de différentes entreprises menée par Monsieur LEGROS Michel adjoint au Maire pour la réalisation de travaux de réhabilitation, Monsieur le Maire propose de retenir la Société MINI-PELLE SERVICES.

Le montant de la prestation s'élève à 6300 € H.T. soit 7560 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BUDGET 2021

Délibération 2021- 1 -2 :

CREATION SITE INTERNET Choix de l'entreprise

La commune souhaite se doter d'un site internet. Ce site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les différentes collectivités de son territoire. Il doit :

- Donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune.
- Faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc..)
- Faire connaître au public, différentes offres culturelles et sportives de la commune.

Monsieur BROSSAULT Nicolas membre de la commission communication informe du travail déjà réalisé en amont, à savoir : cinq entreprises ont proposé leurs services pour la réalisation de ce projet.

- Steve PETREL (Freelance) - 7125 € HT
- LAPILAZULI (EVREUX) - 3200 € HT
- LIZIWEB (LE HAVRE) - 5500 € HT
- NET CONCEPTION (CAEN) - 7539 € HT
- IMAGOSPIRIT (BONSECOURS) - 11280 € HT

Après étude la commission a porté son choix sur l'entreprise LAPILAZULI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la création du site internet
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2021

Délibération 2021- 1- 3 :

EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE : autorisation au maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier

Monsieur le Maire rappelle le projet de : EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - BERVILLE EN ROUMOIS - 27520 LES MONTS DU ROUMOIS dont le coût prévisionnel s'élève à 437 800 € HT soit 525 360 € TTC

Ce projet d'extension comprend la construction : d'un hall d'entrée - deux salles de classe - deux sanitaires d'une surface de plancher d'environ 186 m2 et un préau d'une surface plancher de 96 m2. Le financement de ce projet peut intervenir au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Il convient de solliciter cette subvention qui peut atteindre 40% du montant Hors Taxe.

Il convient de solliciter toutes les subventions existantes pour participer au financement de ce projet

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Extension	400 000.00 €	Subvention DETR	178 160.00 €
Honoraires et prestations intellectuelles	45 400.00 €	Emprunt	133 620.00 €
TOTAL HT	445 400.00 €	Total financement travaux	311 780.00 €
TVA 20 %	89 080.00 €	Autofinancement	222 700.00 €
TOTAL TTC	534 480.00€	TOTAL GENERAL	534 480.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE : A l'unanimité

- **D'APPROUVER** le projet d'extension de l'école élémentaire dont le programme de travaux est estimé à 445 400 euros HT
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à solliciter une subvention D.E.T.R. de l'Etat en vue de participer au financement de l'extension de l'école élémentaire.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à solliciter toute autre subvention en vue de participer au financement de l'extension de l'école élémentaire.
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci dessus présenté.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier

Délibération 2021-1-4 :

DEFENSE INCENDIE : autorisation au maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier

Monsieur le Maire rappelle

– la délibération 2019 1 2 du 7 février 2019 autorisant le SERPN à établir le schéma communal de Défenses Extérieures Contre l'Incendie (D.E.C.I.).

- que plusieurs documents d'urbanisme ont été refusés pour cause unique de défense incendie au règlement départemental.
- que les travaux seront réalisés en plusieurs opérations

Monsieur le Maire présente plusieurs devis du SERPN correspondant à la fourniture et pose d'hydrants.

DEVIS N°1 : 270 route du Clos de TILLY - Berville en Roumois - 5 277.59 € TTC
DEVIS N°2 : Route du Thuit / Allée du Chateau - Berville en Roumois - 4 790.17 € TTC DEVIS
N°3 : Route d'Apperville - Berville en Roumois - 4 994.83 € TTC
DEVIS N°4 : 713 Route du Val - Berville en Roumois - 4 334.08 € TTC
DEVIS N°5 : 27 Route de Grémare - Bosguérard de Marcouville - 4 641.55 € TTC DEVIS
N°6 : Route de Montfort - Bosguérard de Marcouville - 19 103.73 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 1 :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
OPERATION 1	35 951.63 €	DETR	14 380.65 €
TVA	7 190.32 €	Autofinancement	28 761.30 €
TOTAL TTC	43 141.95 €	TOTAL GENERAL	43 141.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : A l'unanimité

- **D'APPROUVER** le projet de création de 6 hydrants comme ci-dessus mentionnés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à solliciter une subvention D.E.T.R. de l'Etat en vue de participer au financement de cette opération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute autre subvention en vue de participer au financement de cette opération.
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier.

Délibération 2021- 1- 5 :

SOUTIEN AUX FAMILLES TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022 : autorisation au maire de signer la convention avec LA REGION

Monsieur le Maire rappelle :

- en date du 29 juin 2017, la commune de LES MONTS DU ROUMOIS, avait décidé de participer aux frais de transport scolaire à hauteur de : 50% pour les enfants scolarisés aux collèges et lycées - le coût total des familles était adressé à la commune par le SIVOS DE BOURGTHEROULDE (*dissous au 31 décembre*) et un titre était alors émis pour moitié à chaque famille.

➤ en date du 06 février 2020, la commune de LES MONTS DU ROUMOIS, avait décidé de participer aux frais de transport scolaire pour l'année 2019/2020 à hauteur de 32.50 € pour les enfants scolarisés aux collèges et lycées - puis de 27.50 € pour les enfants scolarisés aux écoles de LES MONTS DU ROUMOIS - Chaque famille devait en faire la demande auprès du secrétariat en présentant un titre de transport reçu de la REGION lors de l'inscription.



➤ en date du 2 juillet 2020, la commune de LES MONTS DU ROUMOIS, avait décidé de participer aux frais de transport scolaire pour à hauteur de 30% du coût pour les enfants scolarisés aux collèges et lycées - 50% du coût pour les enfants scolarisés aux écoles de LES MONTS DU ROUMOIS et de signer une convention avec la REGION permettant la déduction de la participation financière de la commune lors de l'inscription des familles.

Monsieur le Maire informe :

➤ la convention signée en 2020 n'est pas tacitement reconductible.

Monsieur le Maire propose :

➤ de reconduire la même participation financière de la commune et de signer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2021/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE : A l'unanimité -

➤ **D'APPROUVER** la reconduction de la participation financière à hauteur de 30% (collèges et lycées) et de 50% (écoles de la commune)

➤ **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer la convention avec la région et tout autre document afférent au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur le devenir de la mairie de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE : suite aux différentes propositions (locaux pour associations, maison assistantes maternelles, épicerie, archives communales...) le débat s'est orienté vers un pôle paramédical. Dans un premier temps il conviendrait d'archiver tous les documents et de réfléchir sur les conditions de location – ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion commission travaux.

➤ Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir au nom des habitants de LES MONTS DU ROUMOIS – la proposition de madame Karline GREHALLE – à savoir : ROUMONTOIS et ROUMONTOISE est retenue – Des renseignements seront pris auprès des services de l'Etat afin de savoir comment faire pour valider cette proposition. Ce sujet sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil

➤ Monsieur le maire informe que des travaux d'aménagement (clôture et ouverture sur la voie publique pour accès) pour séparer le logement et la salle communale de HOULBEC PRES LE GROS THEIL sont à prévoir au budget 2021 – Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission de travaux.

➤ Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de réunir la commission cimetière afin de réfléchir sur un règlement commun pour les trois cimetières.

➤ Madame Véronique HERVIEUX demande si il serait possible - vu l'état très vétuste de faire enlever l'abri – bus par le département situé à BOSGUERARD DE MARCOUVILLE – au rond-point de SAINT DENIS DES MONTS.

➤ Madame Gaëlle GODARD souhaite revenir sur un sujet déjà évoqué à savoir la mettre un abri bus sur la place de BERVILLE – Monsieur Michel LEGROS répond, que cela n'est pas possible car il y a déjà un abri bus en face de la place.

- Monsieur Richard BUGENNE soulève le problème d'éclairage public de la place de BERVILLE – très sombre et donc très dangereux lors de la période d'hiver.
- Madame Martine SCHOCK souhaite revenir sur le sujet déjà évoqué pour la mise en place d'un container à verres près de l'école maternelle à BOSGUERARD – il est prévu que des containers seront mis dans un lieu où il y a plus d'habitations et moins dangereux pour les enfants (verres cassés..)
- Madame Véronique HERVIEUX demande un micro pour les réunions de conseil – monsieur Michel LEGROS répond qu'il y a une sono à la mairie de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE.
- Monsieur Michel LEGROS informe
 - qu'il a acheté un aspirateur sans fil pour la cantine – et un taille haie perche pour les petits travaux d'élagage
 - qu'il a demandé un devis à l'entreprise SAINT PIERRE pour la pose d'un chauffe-eau à la mairie
 - que des travaux de restauration (peintures) ont été faits au gîte de BERVILLE – mais que ces travaux ont dû être stoppés car il y a eu une demande de location pour 6 mois- D'autre part il remercie madame Karlène GREHALLE pour le don d'un canapé et d'un lit pour l'aménagement du gîte.
 - qu'il a rencontré accompagné de monsieur Patrick TOUZAIN la responsable de la bibliothèque pour lui proposer une partie du logement libre pour agrandir les locaux – mais madame BLAZAK n'est pas intéressée – donc le devenir du logement de Berville est à revoir et sera à l'ordre du jour de la commission travaux.
- Madame Véronique HERVIEUX informe qu'à ce jour, au vu du nombre d'habitants le département a demandé à revoir les locaux
- Monsieur le maire informe que chaque année en Février il y a la remise des chèques CADOC pour les jeunes recensés, or cette année au vu des conditions sanitaires la cérémonie ne peut pas avoir lieu – ainsi il demande à chacun de réfléchir sur le nouveau procédé de remise.
- Madame Véronique HERVIEUX soulève le problème de la grande flaque d'eau RUE DE LA MARE PIN - monsieur Jean-Louis LOIR répond qu'il faudrait prendre contact avec le service voirie de la communauté des communes pour dégager le fossé.
- Madame Sandra AUFFRET informe qu'il y a également un problème de ruissellement sur le chemin qui mène aux écoles – Madame Aurélie GOTTI suggère de modifier ce chemin en le surélevant - avec éventuellement une pose de bordures et une pente douce.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

Le Secrétaire de séance
Emmanuel DELORME

Le Maire
Bruno SIX